

## COMMUNICATION NON VIOLENTE

### Particuliers, institutions, associations :

- Un temps et un lieu d'écoute, d'échange et d'accompagnement, structuré autour d'un *processus de médiation* :
  - qui permet d'élaborer des solutions concrètes et acceptables à un conflit, en fonction des besoins spécifiques de chacun,
  - pour construire, maintenir ou restaurer une relation.
  - Pour accompagner à la parentalité

### Professionnels, institutions, associations :

- Des journées de sensibilisation, de formation à la gestion de conflit, à la communication sans violence (enfants, adolescents, adultes).
- Analyse de la pratique

Me contacter pour toute information à ce sujet.



**RESPECT – RECONNAISSANCE  
CONFIDENTIALITE**

## ECOUTE ET BIENVEILLANCE

### Quand ?

- A tout moment d'une situation conflictuelle.
- Avant, pendant, après ou hors toute procédure.
- Pour soutenir des équipes en relation d'aide à la personne



### A la demande de qui ?

- De toute personne concernée par une situation conflictuelle.
- De tout professionnel, établissement, association, au service de la personne, de la famille, Avocats, Travailleur Social, Médecin, Psychologue...
- Des Magistrats, qui peuvent enjoindre ou ordonner une Médiation après avoir recueilli l'accord des personnes.

## ACTEURS VOLONTAIRES, RESPONSABLES

### Pour quoi ?

- Rétablir une communication sereine,
- Gérer les conflits,
- Elaborer des accords durables en préservant les intérêts et les besoins de chacun.

### Avec l'aide de qui ?

Un tiers, qualifié, indépendant et impartial, sans pouvoir de décision

**Mme DEITSCH Christine,  
Médiatrice Familiale**



**RELATIONS SEREINES ET APAISEES**

## Le coût ?

- L'entretien d'information est gratuit, sans engagement.
- Une participation financière de 45€ de l'heure est ensuite demandée pour un entretien individuel.
- Un montant total de 90€ est demandé pour les séances de couples, ou réunissant 2 personnes, pour une durée d'1 heure 30 à 2h.
- Dans le cadre d'une procédure, il est possible de solliciter l'Aide Juridictionnelle.
- Pour les demandes de formation ou d'analyse des pratiques, ainsi que pour toute autre demande:

N'hésitez pas à nous contacter.



**LA MEDIATION :  
UN PONT ENTRE LES ETRES**

## Pour qui ?

Toute personne concernée par une situation de conflit, de rupture relationnelle, de difficulté de communication :

- Dans le cadre de la famille : divorce, séparation, aide à la décision, familles recomposées, monoparentales, homoparentales, parents, grands parents, enfants, fratrie, partages patrimoniaux, familles d'accueil, familles naturelles, soutien à la parentalité ...
- Dans le cadre de la vie sociale, scolaire ou professionnelle : négociation, accompagnement au changement, formation, sensibilisation à la communication non violente, animation de groupes de parole, analyses des pratiques...
- Accompagnement à la reconnaissance et au respect de la différence.

## Où s'adresser ?

**Horizon Médiation**

**Christine DEITSCH  
Médiatrice Familiale**

25 rue des garriguettes 34790 GRABELS

**06.74.31.88.97**

[horizonmediation@gmail.com](mailto:horizonmediation@gmail.com)

<http://www.horizon-mediation.fr>

**TIERS IMPARTIAL ET QUALIFIE**

**HM**  
**Horizon Médiation**

**Madame Christine DEITSCH  
Médiatrice Familiale  
Diplômée d'Etat**



**CONFLIT - RUPTURE FAMILIALE,  
PARENTALE, CONJUGALE,  
TRANSGENERATIONNELLE,  
SOUTIEN A LA PARENTALITE,  
ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES  
DIFFICULTES DE COMMUNICATION...**